

Montpellier, mercredi 28 février 2018

Communiqué de presse

Communiqué de presse

VIGILANCE METEO ORANGE DANS L'HERAULT

Point de situation à 16h00

L'Hérault est placé **en vigilance météo orange** pour Neige-verglas



L'épisode neigeux qui a débuté ce matin est toujours en cours sur le département de l'Hérault.

Un redoux pourrait intervenir dans la seconde moitié de l'après midi mais son intensité et son impact sur la fluidité des voies de circulation ne sont pas encore connus.

Selon Météo France, une nouvelle vague neigeuse est attendue en fin d'après midi.

Par conséquent, le préfet a pris les dispositions suivantes :

- Renforcement du COD (Centre Opérationnel Départemental) en préfecture
- Ouverture à 16h d'une CIP (**Cellule d'Information au Public**) : **08 11 00 06 34**
- Signature d'un arrêté **interdisant la circulation des poids-lourds de plus de 7.5 tonnes** sur l'ensemble des routes du département à compter de ce jour, mercredi 28 février 2018 à 17h00, jusqu'au jeudi 1^{er} mars 2018 à 10h00
- Ouverture dans les communes concernées **de points d'accueil** (gymnases, salles des fêtes...) pour venir en aide aux « naufragés de la route »



CONSIGNES

- Il est recommandé à ce stade de **ne pas utiliser son véhicule personnel**.
- A priori, la circulation des trains est effective mais avec des retards sont notables. Il vous appartient de vérifier auprès de la SNCF au **3635**

Suivez le compte twitter du préfet de l'Hérault : <https://twitter.com/Prefet34>

Conseils et recommandations en cas de neige / verglas

Ne vous déplacez qu'en cas d'absolue nécessité et uniquement avec l'équipement adéquat, pour cela tenez-vous informé en consultant :

- . Météo France : www.vigilance.meteofrance.com et www.meteofrance.com
- . L'état des routes et de la circulation (04 67 67 67 67) : <http://www.inforoutefrance.fr/>.
- . Les conditions de circulation sur autoroute : Ecoutez la Radio sur 107.7
- . Les informations locales : Radio France Bleu Hérault sur Montpellier 101.1 / Béziers 103.7 / Sète 102

Respectez les interdictions ou les consignes qui peuvent vous être données sur place par les forces de l'ordre ou les agents des divers réseaux routiers.

Si vous devez absolument circuler, réduisez votre vitesse et allumez vos feux de croisement. **Respectez les distances de sécurité** et en particulier, les déviations mises en place.

Il est conseillé de reporter toutes activités, évènements, spectacles organisés en plein air.